

centrale
Mutuelle
de réassurance

**Rapport annuel
Exercice 2013**

Sommaire

Conseil d'administration.....	p.5
Rapport du Conseil d'administration.....	p.6
Rapport du Commissaire aux comptes	p.16
Compte de résultats.....	p.18
Bilan.....	p.20
Annexes aux comptes 2013.....	p.22
Procès-verbal	p.42
Liste des associés de la MCR.....	p.43



Le Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance

En haut et de gauche à droite : René Vandamme, Vincent Fiorentino, Hicham Belmrah, Emmanuel Sales, Jacques Szmaragd, Jean-Marc Poisson, Gilles Dupin, Paul Tassel, Sylvain Rivet, Bernard Bouny, Pierre Le Moine et Anne-Cécile Martinot

En bas et de gauche à droite : Mansour Nasri, Abed Yacoubi Soussane, Paul Defourneaux et Jean-Pierre Thiolat

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président honoraire
Robert Choplin

Administrateur honoraire
Paul Defourneaux, Directeur général honoraire

Président
Gilles Dupin, Président du Conseil d'administration et Directeur général de Monceau Assurances, Président du Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne, Président du Conseil d'administration de l'Umam, Directeur général de Monceau Générale Assurances

Vice-Présidents
Abed Yacoubi Soussane, Président du Conseil de surveillance du groupe MAMDA-MCMA (Maroc)
Emmanuel Sales, Directeur général de la Financière de la Cité

Secrétaire
Monceau Générale Assurances, représentée par Jean-Pierre Thiolat, Président du Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances

Administrateurs

Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricole , représentée par Mansour Nasri, Directeur général	MAMDA (Maroc) , représentée par Hicham Belmrah, Président du Directoire
Monceau Retraite & Épargne , représentée par Sylvain Rivet, Directeur général	Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam) , représentée par Jean-Marc Poisson, Directeur général
Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT) , représentée par Vincent Fiorentino, Président	Robert Choplin , Président honoraire de Monceau Assurances
Mutuelle des débiteurs de tabac de France (Mudetaf) , représentée par Bernard Bouny, Président	Jacques Szmaragd , Président du Comité d'audit de Monceau Assurances
SONAM (Sénégal) , représentée par Diouldé Niane, Président	Paul Tassel , Président du Conseil d'administration de Capma & Capmi
Promutuel Ré (Québec) , représentée par Omer Bouchard, Président	René Vandamme , Président du Comité d'audit
Mutuelle d'Assurance de la Ville de Mulhouse , représentée par Pierre Bergantz	Anne-Cécile Martinot , (Administrateur élu par les salariés)

COMITÉ D'AUDIT

Président : **René Vandamme**
Membres : **Emmanuel Sales, Pierre Ducrohet, Jean-Pierre Thiolat**

DIRECTION GÉNÉRALE

Pierre Le Moine, Directeur général

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter le compte de résultat de l'année, le bilan arrêté au 31 décembre 2013 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Dans la continuité de l'année 2012, les déséquilibres économiques et financiers apparus avec la crise déclenchée en 2007 ont continué à se résorber progressivement en 2013. Les tensions sur les dettes souveraines de la zone euro se sont allégées, tout comme la tendance haussière des marchés actions et de dette privée. Cette embellie des marchés, particulièrement sensible au second semestre, a permis de réaliser des plus-values sur le portefeuille d'actifs autres que les obligations vives. Avec modération toutefois, car il aurait été possible de mener une politique plus active d'externalisation de plus-values latentes, choix écarté par l'entreprise qui, sans le besoin de bonifier ses résultats, a préféré conforter ses éléments implicites de marge de solvabilité. Les produits de la gestion financière se maintiennent malgré cela à un niveau élevé, à 40.732 k€, contre 43.028 k€ en 2012.

Sur le plan technique, l'exercice 2013 est pour la Mutuelle Centrale de Réassurance très satisfaisant, même s'il n'atteint pas l'excellent niveau affiché au titre des exercices 2011 et 2012. La qualité confirmée des résultats de sa filiale Monceau Générale Assurances, qui apporte à la Mutuelle plus du quart de son chiffre d'affaires, ainsi que ceux enregistrés par l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, malgré la décroissance importante de son chiffre d'affaires, participent grandement à ce résultat.



Gilles Dupin
Président du Conseil d'administration

La Mutuelle Centrale de Réassurance a été relativement épargnée par les multiples événements qui ont affecté le marché français, relativement intenses mais très localisés comme des averses de grêle ou des inondations. Ces événements n'ont pas dépassé les priorités des traités en excédent de sinistre en provenance du marché français présent dans le portefeuille conventionnel. Seuls certains traités en excédent de pertes annuelles ont été touchés. Quant aux entreprises adhérentes de Monceau Assurances ou leurs filiales, Monceau Générale Assurances en particulier, leur présence géographique et leur politique rigoureuse se sont traduites par une faible exposition aux risques affectés par ces événements.

Avant impôts, le résultat de l'exercice ressort à 25.324 k€, en léger retrait par rapport au montant de 29.599 k€ affiché au terme de 2012.

Au cours de cet exercice, la Mutuelle Centrale de Réassurance supporte une charge d'impôt sur les sociétés de 12.280 k€. **Le résultat après impôts s'élève alors à 13.045 k€.** Les fonds propres augmentés des plus-values latentes sur actifs **couvrent plus de 21 fois l'exigence réglementaire de marge de solvabilité** et l'entreprise affiche un excédent de couverture des engagements réglementés de 261.662 k€.

Enfin, de concert avec l'ensemble des adhérents de Monceau Assurances et leurs filiales, la Mutuelle Centrale de Réassurance continue sa préparation avec sérieux et rigueur à l'entrée en application de la Directive "Solvabilité II". Son taux de couverture de la future exigence réglementaire a été calculé à 281 % au 31 décembre 2012. En appliquant les mesures transitoires sur le risque action (c'est à dire avec un choc égal à 22 % de la valeur de marché), ce ratio s'établit à 330 % à cette même date. Le maintien d'un ratio de solvabilité supérieur à 2 fois la future exigence de marge (Solvency Capital Requirement) **classe la Mutuelle Centrale de Réassurance dans la meilleure catégorie des risques de contrepartie, celle des réassureurs disposant d'une notation supérieure à AA.**

L' environnement économique et financier

Dans le prolongement de l'année 2012, les déséquilibres mondiaux ont continué de se réduire en 2013. Les pays de la zone euro sont progressivement sortis de la récession, la croissance américaine s'est accélérée tandis que les pays dits "émergents" enregistraient un net ralentissement de l'activité. Sur le plan financier, les marchés de titres ont évolué au gré des décisions de politique monétaire des autorités américaines. Les bourses ont connu une nouvelle envolée et les marchés de la dette ont bénéficié de la quête générale vers le rendement. Le risque d'une rechute de l'économie mondiale s'efface. Toutefois, la faiblesse de la reprise, conjuguée à l'interventionnisme des autorités monétaires américaines, demeure un sujet d'inquiétude. Le caractère autoréférentiel des marchés d'actifs, favorisé par le culte de la liquidité et de la valeur de marché, expose les investisseurs à de nouvelles déconvenues en cas de survenance de difficultés financières.

Même si le second trimestre a marqué la sortie de récession de la zone euro, plusieurs aspects de l'économie restent préoccupants et pèsent sur les perspectives de croissance. Les chiffres d'inflation, particulièrement bas, illustrent la faiblesse de l'activité économique et de la demande, publique comme privée, de la consommation comme des investissements. Conformément au modèle de gestion de crise qui a été mis en place depuis 2010, c'est le dynamisme des exportations qui a permis de sortir progressivement les pays de la récession. On observe ainsi dans toute l'Europe "périphérique" un équilibrage très rapide des balances commerciales, résultant des stratégies dites de "dévaluation interne" suivies par tous les pays de la zone.

Cependant, les résultats de cette politique demeurent encore incertains et la croissance reste ténue en zone euro. Dans ce contexte, la faiblesse de l'inflation ne laisse pas de soulever des inquiétudes quant à la soutenabilité des dettes, privées comme publiques. En outre, comme le modèle économique appliqué aux pays en crise repose sur le rebond par les exportations, la question de la demande dans les pays du cœur de la zone, et plus particulièrement en Allemagne, devient cruciale. Le niveau élevé de l'euro par rapport au dollar et aux devises des pays émergents, freine cette réorientation économique.

Dans cette situation, l'impact récessionniste important des mesures d'austérité qui ont été mises en place ne fait plus débat. La stabilisation des taux d'endettement des pays de la zone euro paraît dans une impasse et l'éventualité de nouvelles opérations de restructurations de la dette publique est ainsi à nouveau évoquée par certaines institutions.

La situation outre Atlantique demeure un sujet de vigilance. Six ans après le déclenchement de la crise des subprimes, même si la croissance américaine s'est ainsi inscrite à 1,9 % en 2013, tous les sujets de préoccupation ne sont pas écartés : le chômage reste à un niveau élevé et sa diminution s'accompagne d'une réduction du taux d'emploi de la population ; le marché de l'immobilier reste fragile et très vulnérable au risque de remontée des taux d'intérêt ; la hausse rapide des cours de bourse, sous l'impulsion des injections de liquidités de la réserve fédérale, expose les marchés d'actions à des corrections de grande ampleur. Dans ces conditions, les autorités monétaires américaines cherchent à sortir très progressivement de la politique d'assouplissement quantitatif, sans créer de nouvelles turbulences.

Avec une croissance mondiale faible, un taux de chômage élevé dans les pays avancés, des pays émergents qui ont dépassé leur pic conjoncturel, des risques de dégradation toujours persistants, les banques centrales continuent de cristalliser de grandes espérances. Si la Réserve fédérale américaine cherche une issue aux politiques de soutien monétaire, au risque de créer de nouvelles perturbations sur les marchés de titres, l'action de la BCE est demeurée très modeste à l'aune des difficultés rencontrées par les pays de la zone euro. Les divergences sur la lecture de la crise et les moyens à mobiliser pour la surmonter se sont donc accrus des deux côtés de l'Atlantique.



Assemblée générale de la Mutuelle Centrale de Réassurance

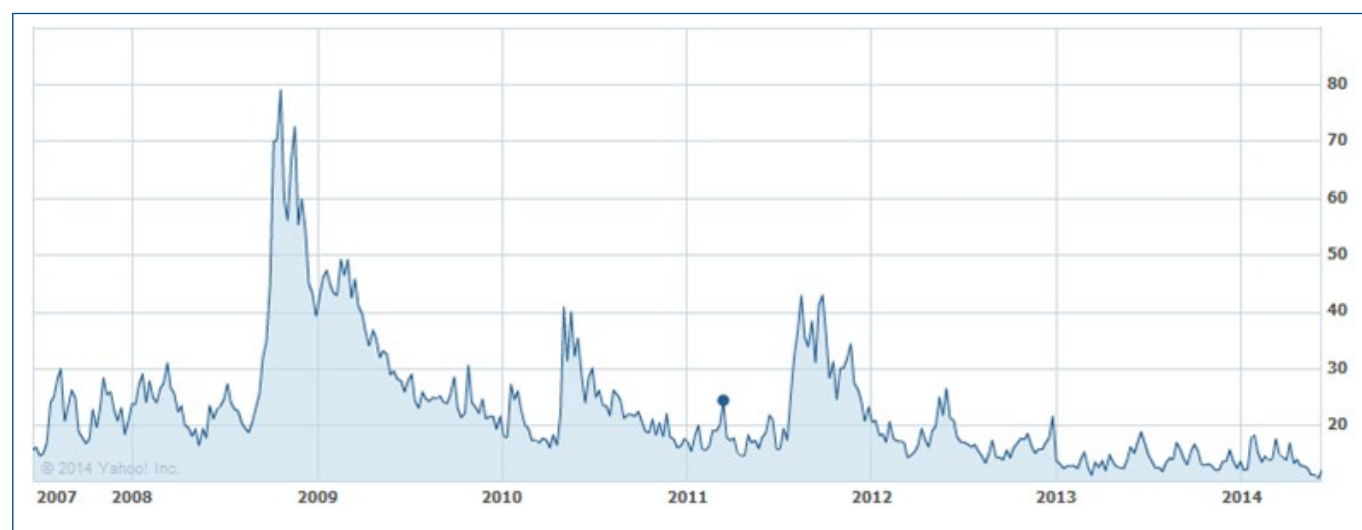
Les banques centrales ont toujours une influence déterminante sur le prix des actifs financiers. Les marchés d'actions et d'obligations ont ainsi évolué au gré des anticipations de politique monétaire. L'année 2013 a été marquée par une nette progression des taux de référence : face à la perspective d'un durcissement de la politique monétaire américaine, les marchés de la dette souveraine se sont inscrits en net repli, affichant des taux de rendement en hausse significative. En fin d'exercice, l'obligation de référence allemande à 10 ans et l'OAT se négociaient ainsi à 1,96 % et à 2,55 %, contre respectivement 1,36 % et 2,04 % à la fin de 2012.

Dans cet environnement de taux toujours bas, l'intérêt des investisseurs pour les marchés de la dette privée ne s'est pas démenti, se traduisant par une contraction continue des primes de crédit. Le gisement des obligations convertibles présente un profil de valorisation toujours tendu, particulièrement vulnérable à la survenance de nouvelles difficultés financières.

En dépit des craintes sur le durcissement de la politique monétaire américaine, les marchés d'actions ont poursuivi leur progression tout au long de l'année, confortés par les messages de la réserve fédérale. En effet, l'indice Stoxx Europe 600 affichait en fin d'exercice une progression de + 16,65 %, tandis que l'indice CAC 40 terminait à 4.296 points, soit une hausse de 18 % sur l'ensemble de l'année. Seule ombre à ce tableau, les entreprises liées aux marchés de matières premières ont été pénalisées par le retournement des anticipations de croissance dans les pays émergents et la faible activité dans les pays avancés.

La réévaluation des marchés d'actions constitue un facteur important de confiance et de soutien de l'activité. Toutefois, la rapidité de la hausse des cours, le niveau historiquement élevé de certains multiples de valorisation, les conditions d'introduction en bourse de nombre de sociétés présentant des perspectives de rendement très incertaines, conduisent à s'interroger sur les fondamentaux d'un marché d'actions qui présente de plus en plus un caractère autoréférentiel, déconnecté de la réalité des échanges.

Dans un climat très favorable aux marchés d'actions et de la dette, **le prix de l'or s'est inscrit en baisse au cours de l'exercice**. Ces évolutions conjoncturelles ne sauraient remettre en question le rôle de l'or dans le placement des réserves à long terme. Dans un univers purement nominal, dominé par les signaux de politique monétaire, l'or ne porte la marque d'aucun Etat et d'aucune banque centrale. Il constitue une réserve stratégique à long terme, un viatique en période de crise et la principale variable d'ajustement monétaire dans les périodes de turbulence financière. Il a donc tout naturellement sa place en représentation des fonds propres des institutions.



Indicateur de volatilité des marchés américains (VIX)

L'activité de l'exercice

Société d'assurance directe, agréée comme telle et soumise au Contrôle de l'État depuis sa réinstallation en métropole, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance. Bien qu'elle soit une entreprise de petite dimension, elle affiche une solvabilité élevée ; elle constitue, comme le prévoit d'ailleurs son objet statutaire, le pivot des partenariats qui caractérisent l'organisation du groupe mutualiste auquel elle adhère. Elle compte aujourd'hui dix-huit Associés, pour huit d'entre eux établis hors de France, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal et au Canada.

Depuis la cession des droits à renouvellement du portefeuille conventionnel international à un réassureur étranger en mai 2007, et sans évoquer les souscriptions en assurance directe qui restent marginales, l'activité de la Mutuelle Centrale de Réassurance s'exerce dans trois domaines.

Tout d'abord, la Mutuelle Centrale de Réassurance gère, avec effet au 1er janvier 2008, la liquidation du traité de réassurance du Carnet d'Épargne diffusé de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Cette liquidation porte sur un montant de provisions mathématiques encore important - de 428 M€ au 31 décembre 2013 - qui modifie significativement la physionomie de son bilan, sans en réalité comporter de risques opérationnels ou financiers majeurs. Ce traité n'est plus alimenté. Mais **il contribue aux excédents de 2013 à hauteur de 1.950 k€,** à un niveau sensiblement équivalent aux 2.038 k€ enregistrés en 2012.

La réassurance des Associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue désormais l'activité principale de la Mutuelle Centrale de Réassurance. **Les primes acquises pour 2013 en provenance de ces cédantes ont augmenté de 2 % pour s'établir à 77.114 k€.**

Troisième pilier de l'activité de l'entreprise, le secteur de la réassurance conventionnelle n'est plus constitué que d'acceptations en provenance de cédantes françaises, notamment des sociétés mutuelles de taille moyenne avec lesquelles la Mutuelle Centrale de Réassurance entretient des relations parfois anciennes. **Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité,** après avoir augmenté de 16 % entre 2011 et 2012, **reste stable** (-0,15 %) avec un total de 26.994 k€.

Au global, **la contribution du secteur réassurance au chiffre d'affaires combiné** de Monceau Assurances, éliminant donc l'ensemble des opérations réalisées avec les associés français, **a progressé en 2013 à 44.498 k€,** en hausse par rapport aux 33.332 k€ enregistrés en 2012. Cette progression est flattée par l'enregistrement des comptes de certains associés étrangers qui n'ont pu être comptabilisés en 2012, sans que l'entreprise soit en mesure d'en estimer l'importance avec suffisamment de rigueur.

La situation financière

Bonifiés par le résultat de l'exercice et la dotation à la réserve capitalisation, **les fonds propres s'élèvent à 329.504 k€.**

Ces fonds propres augmentés des plus-values latentes de 56.601 k€, mais sans tenir compte des provisions à caractère de réserve (provision pour égalisation par exemple, soit 13.402 k€), représentent plus de **21 fois l'exigence réglementaire** de marge de solvabilité.

Par ailleurs, l'état de couverture des engagements réglementés fait ressortir au 31 décembre 2012 un important excédent de couverture, les actifs admis, soit 1.266.579 k€, étant supérieurs de 261.662 k€ aux éléments à couvrir, évalués à 1.004.917 k€.

Rapportés respectivement aux primes acquises et aux provisions techniques autres que celles afférentes au traité de réassurance du Carnet d'Épargne de Capma & Capmi, les éléments de fonds propres dont dispose la Mutuelle Centrale de Réassurance s'élèvent à 328 % et 67 %. Ces niveaux inhabituels témoignent de la qualité du bilan de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de sa solidité.

Les orientations d'investissements approuvées en conclusion des différents rapports sur la politique de placements produits depuis l'exercice 2008 ont conduit à donner la priorité à une protection contre le scénario adverse de probables tensions sur les taux longs, et d'inévitables poussées inflationnistes, qui, si on n'y prend garde, pourrait avoir des effets dévastateurs sur la valeur des actifs en portefeuille.

En écho aux analyses et conclusions des Comités d'Orientations Financières tenus en 2012 et en 2013, tout milite pour une grande continuité dans la mise en œuvre des principes directeurs qui fondent la gestion financière depuis plusieurs années, moyennant peut être quelques aménagements conjoncturels, et qui se résument ainsi :

- le niveau des **taux courts administrés restera durablement bas**, et tout est fait pour cela ; pour autant, **conserver des positions liquides ne présente pas le risque d'entamer la valeur en capital** ;
- même si les **hypothèses de pressions sur les taux longs et de poussées inflationnistes** ne sont pas unanimement considérées comme les plus probables à court terme, elles sous-tendent un scénario qui serait le plus destructeur pour la valeur des actifs du groupe, à l'inverse d'un scénario de déflation (insupportable au plan social) ou de sortie de crise grâce à de forts taux de croissance (il n'est pas interdit de rêver). De ce fait, priorité doit être donnée à des **actifs susceptibles de protéger** les portefeuilles contre pareils phénomènes (obligations longues indexées, actifs réels, immobiliers notamment...).

Ainsi, en matière de gestion financière, les décisions mises en œuvre au cours de l'exercice peuvent se résumer de la façon suivante (pour ces analyses, les dépôts d'espèces constitués chez les cédantes permettent de limiter le risque d'exigibilité, et qui chez Capma & Capmi pour la plus importante d'entre elles, ne sont pas pris en compte.) :

- le **volume global des titres vifs obligataires** et produits de taux a de nouveau **régressé, de 36,5 M€** (sur un total de portefeuille valorisé à 764 M€). Il représente 33 % du portefeuille global analysé contre 41 % à fin 2012. Le portefeuille de titres souverains, qui pèse pour 28 % du total, est concentré sur les États français (45 %) et italien (53 %) ; le Fonds Européen de Stabilité Financière et le Canada se partagent à peu près par moitié le solde. Les obligations émises par les États-Unis et l'Irlande ont été cédées, les premières pour financer l'acquisition de la société Klaveness Re, rebaptisée Monceau Re ;

- les positions dans les OPCVM d'**obligations convertibles** sont restées inchangées. Seules des opérations d'acheté-vendu en ont modifié la valeur comptable. Cette poche d'OPCVM de convertibles pèse pour 9 % de l'encours géré. Pour apprécier le niveau de risque attaché à ce portefeuille d'OPCVM de convertibles, il convient de rappeler qu'est inscrit dans cette catégorie le fonds Malesherbes Convertibles, pour un encours détenu valorisé à 32,2 M€, soit un peu plus de la moitié du total du portefeuille de convertibles : ce fonds est géré dans une logique de recherche de performance absolue, et ne présente donc pas les caractéristiques et biais habituels d'un fonds de convertibles (son exposition actions - le delta - est de 21 %) ;

- propriétaire de parts de la Société Civile Centrale Monceau, dont elle détient 16,9 %, la Mutuelle Centrale de Réassurance a suivi les appels en compte-courant nécessaires pour financer la politique d'acquisition de biens mise en œuvre par la société, chaque actionnaire contribuant à hauteur de sa part dans le capital. Les **investissements immobiliers et fonciers** représentent désormais **13,7 % du portefeuille**. Pour apprécier l'exposition de l'entreprise au risque immobilier, il faut en outre tenir compte du prêt hypothécaire en portefeuille, portant ce ratio à un peu moins de 15 % ;

- le portefeuille d'**OPCVM d'actions a été renforcé à hauteur de 13,8 M€**, principalement en augmentant les positions dans le fonds Germinal, à un moment où les cours de l'or avaient baissé. **Ce portefeuille représente 27 % de l'encours géré**, proportion qui paraît importante comparativement aux taux annoncés par de nombreux opérateurs, préoccupés par l'entrée en vigueur du projet Solvabilité II. Mais l'importance des fonds propres aujourd'hui accumulés par la mutuelle autorise cette diversification d'actifs, politique certainement plus pertinente à long terme que celle qui consisterait à privilégier les obligations fixes émises par des États souverains, l'Allemagne et la France en particulier ;

- enfin, au 31 décembre, les actifs monétaires, à 27 M€, se situent à un niveau modeste, de 3,7 % des encours gérés. Mais à cette même date, les filiales de réassurance, Monceau Euro Risk et Monceau Re, détenaient pour seuls placements des liquidités, pour un total d'environ 17 M€.

Les résultats techniques et financiers

Sur le plan technique, l'exercice 2013 se révèle de belle facture. Même s'il apparaît en retrait de 32 % par rapport à l'exercice 2012, bonifié par les effets d'une liquidation très favorable de sinistres anciens, le résultat technique brut de réassurance s'élève à 25.234 k€.

Hors résultat de la liquidation du traité de réassurance du Carnet d'Epargne, le **ratio combiné brut**, sans atteindre les niveaux exceptionnels de 2011 et 2012, respectivement de 89,9 % et 85,9 %, **ressort à 97,2 %**, performance de bonne qualité. A l'origine de celle-ci, les associés français contribuent positivement au résultat technique. Les associés étrangers contribuent également à ce bon résultat en assurance générale, tandis que les résultats de l'assurance emprunteurs sont une nouvelle fois bénéficiaires, confirmant la tendance observée l'année dernière, après la période d'amortissement des coûts d'acquisition des contrats. Enfin, la liquidation des affaires de RC médicale résiliées fait apparaître un mali limité à 717 k€, en nette diminution par rapport à ceux qui ont grevé les comptes des derniers exercices.

Les **rétrocessionnaires tirent parti** de ces bons résultats techniques, **à hauteur de 10.860 k€**.

Grâce aux allocations d'actifs privilégiées depuis plusieurs années, la gestion financière a bénéficié de l'excellente tenue des marchés financiers, surtout marquée par la hausse sensible des marchés d'actions au cours du second semestre. Cette bonne tenue des marchés a permis de réaliser des plus-values sur le portefeuille, à hauteur de 10.535 k€ sur les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du Code des assurances. En outre, avant que les taux à long terme des pays de référence ne se tendent, des plus-values ont été enregistrées sur la cession d'obligations évaluées conformément aux dispositions de l'article R.332-19, permettant de doter la réserve de capitalisation d'un montant de 10.840 k€ avant impôts. **Au total, les produits financiers nets s'élèvent à 40.732 k€, contre 43.028 k€ en 2012.** Pour améliorer ces recettes, il aurait été possible de mener une politique plus active d'externalisation de plus-values latentes. Ce choix a été écarté par l'entreprise qui, sans le besoin de bonifier son compte de résultat, a préféré conforter ses éléments implicites de marge de solvabilité.

Les différents éléments du compte non technique portent le résultat avant impôts au niveau de 25.324 k€ contre 29.599 k€ en 2012. L'exercice supporte un impôt de 12.280 k€. **Le résultat net s'établit donc à 13.045 k€ à comparer à l'excédent de 19.081 k€ affiché en 2012.**

Les principales filiales et participations

Parmi les filiales ou participations détenues par la Mutuelle, cinq ont une importance significative, quatre opèrent en assurance ou en réassurance.

La première, **Monceau Générale Assurances**, détenue à 100 %, est agréée pour l'assurance lard. Avec pour préoccupation constante une correcte maîtrise de ses risques, et en continuant de privilégier la qualité technique sur le volume des primes souscrites, Monceau Générale Assurances enregistre **un chiffre d'affaires en provenance de son réseau d'agents généraux en progression de plus de 5 %**, confirmant la dynamique commerciale retrouvée depuis 2010. Pour la première fois depuis plusieurs années, la croissance de cette activité vient compenser les effets de la fin des relations avec April Immobilier, ou la dégradation continue du flux d'affaires en assurance santé souscrites et gérées par une société spécialisée. Ainsi le chiffre d'affaires de l'entreprise s'inscrit en légère hausse, de 0,5 % par rapport à 2012, pour s'établir à 70.993 k€.

La sinistralité courante de l'exercice est contenue et la liquidation des provisions constituées à l'inventaire précédent a dégagé des bonis, moindres toutefois que ceux qui avaient alimenté les comptes de l'exercice 2012. Les frais généraux sont maîtrisés, mais la hausse de 8% à 20% du forfait social s'appliquant à l'intéressement versé aux collaborateurs, et l'élargissement de l'assiette de la taxe sur les salaires ont provoqué une explosion des charges sociales et fiscales. Malgré cela, le **ratio combiné brut de réassurance ressort à 96,3 %**, niveau encore très satisfaisant même si, du fait des moindres bonis enregistrés, il s'inscrit en retrait par rapport au niveau remarquable de 93,4% affiché en 2012. Les réassureurs, pour l'essentiel la Mutuelle Centrale de Réassurance, participent à ces excellents résultats techniques à hauteur de 2.991 k€.

Excellents sur le plan technique, les résultats le sont aussi sur le plan financier. Au final, le résultat net de l'exercice ressort à 1.069 k€, en baisse par rapport à l'exercice 2012, du fait des impôts payés alors que 2012 bénéficiait encore de déficits fiscaux reportables.

La seconde, **Monceau Retraite & Epargne**, est une société mixte contrôlée à 70 %. Monceau Retraite & Épargne a vu de nouveau son chiffre d'affaires progresser, de 8,2%, à 33.444 k€ contre 30.911 k€. La progression a été forte en assurance des risques statutaires des services départementaux d'incendie et de secours et des collectivités territoriales, pour lesquelles les primes acquises bondissent de 9.281 k€ à 13.185 k€. Les performances ont été en revanche décevantes en assurance vie et retraite, avec une collecte qui régresse de 21.630 k€ à 20.264 k€. La déception est d'autant plus grande que la performance des produits est remarquable, avec un taux annoncé sur 2012 de 3,40% pour Dynaplus, venant soutenir l'activité de 2013, leur qualité reconnue et les moyens consacrés à leur promotion importants.

La bonne tenue des marchés financiers, amplifiant les résultats des choix faits en matière d'allocation d'actifs, s'est traduite par l'enregistrement d'importantes plus-values sur réalisations d'actifs, permettant de maintenir le taux de couverture du régime PERP en points, Monceau Avenir Retraite, au-delà de 100%, ce qui n'est pas si fréquent dans le contexte de faible taux d'intérêt qui perdure. Elle a également permis d'annoncer un taux de participation aux bénéfices de 3,40% pour Dynaplus, une des meilleures performances de la profession, ce qui devrait favoriser la commercialisation du produit en 2014. Enfin, elle a contribué à bonifier les résultats de l'exercice.

Après paiement d'un impôt de 2.138 k€, contre 1.134 k€ en 2012, l'exercice se solde par un bénéfice de 3.136 k€, en net progrès sur celui de 522 k€ affiché au terme de 2012.

Tout comme Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Épargne jouit d'une situation financière saine : elle satisfait aisément à ses obligations en matière de marge de solvabilité, avec une marge constituée de 49.676 k€ pour un minimum réglementaire de 10.504 k€ ; les états de couverture produits à l'Autorité de contrôle font ressortir un excédent de 25.164 k€ des actifs admis sur les engagements réglementés.

La troisième, **Monceau Euro Risk**, détenue à 100%, est agréée depuis 2012 pour les opérations de réassurance. Monceau Euro Risk a enregistré pour sa première année complète d'activité un chiffre d'affaires de 8.561 k€. Grâce aux importants moyens financiers dont elle a été dotée, la société satisfait sans difficulté à ses obligations réglementaires en matière de solvabilité.

La quatrième, **Monceau Ré**, est également une société anonyme de réassurance, acquise à la fin de l'année 2013 par la Mutuelle Centrale de Réassurance qui la détient à 100 %. Son chiffre d'affaires s'élève à 2.791k€ en 2013. Pénalisée par sa taille réduite et le niveau réglementaire du montant du fonds de garantie minimum, soit 3.400 k€, très supérieur à l'exigence de marge de solvabilité qu'elle doit constituer, la société a bénéficié début 2014 d'une augmentation de son capital social à hauteur de 1.000 k€.

Enfin, la **Société Civile Foncière Centrale Monceau**, détenue et contrôlée à 40 %, et qui gère et entretient un patrimoine forestier, enregistre en 2013 un bénéfice de 938 k€, en baisse par rapport à l'excédent de 2.035 k€ affiché au terme de l'exercice 2012, lequel était largement imputable à des produits financiers de niveau exceptionnel. Pour l'inventaire, après expertise du patrimoine foncier qu'elle détient, la valeur de la part de cette société civile a été fixée à 29,93 €, en hausse de 4,69 % par rapport à celle évaluée au 31 décembre 2012.



Solvabilité II est un sujet qui a régulièrement été évoqué au sein des rapports précédents, pour en souligner avec constance les risques et écueils, ainsi que l'amateurisme avec lequel ce projet de réforme a été mené par les pouvoirs publics. Mais après plus d'une dizaine d'années de discussions, la volonté de la Commission et des Etats membres d'aboutir à un accord pour ne pas perdre la face, facilité par la lassitude des assureurs à défendre leurs intérêts et ceux de leurs assurés, a conduit in extremis fin 2013 à un compromis entre la Commission, les Etats membres et le Parlement européen (dans le cadre du « trilogue ») qui s'est traduit début 2014 par l'adoption de la directive « Omnibus 2 ».

Cette directive aura permis à chacun des grands pays, Angleterre, Allemagne et France, d'obtenir les ajustements qui conviennent, ou semblent convenir, à son industrie nationale. En particulier, un ensemble de mesures visant à atténuer les effets pervers de Solvabilité II sur les branches à déroulement long, appelé « paquet branches longues », a été adopté. Une des principales mesures de ce « paquet » est le « volatility balancer », adapté à la situation de marché de fin 2011, qui n'a jamais été testé, mais seulement extrapolé à partir de la « matching premium », elle-même testée sur un nombre limité d'entreprises, dans le cadre d'une consultation ne permettant pas de garantir l'homogénéité des méthodes utilisées sur l'échantillon choisi !

Pour parachever le mécano, le paramétrage du dispositif résultera d'un compromis plus politique que technique, entre les positions de l'industrie et celles de l'EIOPA, le contrôleur européen de l'assurance.

Voici décrit le processus d'adoption d'une disposition dont la mise en place conduit à augmenter sur les comptes à fin 2011 de près de 100 % le ratio de couverture d'exigence de marge de certaines entreprises à engagements longs... Nouvelle preuve s'il en était besoin de l'amateurisme, déjà trop de fois relevé, avec lequel cette réforme est menée.

Solvabilité II doit donc entrer en vigueur au 1er janvier 2016, laissant à ce jour à peine plus d'un an et demi au gouvernement français pour transposer la directive et ses textes d'application en droit français. Le temps est compté, alors que beaucoup de sujets restent à préciser, et non des moindres : il en est ainsi du principe de proportionnalité, de multiples aspects en matière de gouvernement d'entreprise, ou de la problématique des groupes, notamment en mutualité, évoquée par le groupe depuis plus de 2 ans déjà, soulevé dans ce même rapport l'année dernière, et dont les réflexions de place n'ont fait que débiter en 2014...

Malheureusement, l'actualité législative et réglementaire est riche et ne saurait se limiter à Solvabilité 2. Ces multiples modifications nuisent au développement des entreprises, qui doivent sans cesse s'adapter à des **exigences nouvelles**, dont la pertinence et l'efficacité sont très loin d'être avérées, quand les objectifs poursuivis ne sont pas contradictoires.

Parmi de multiples exemples, on ne peut s'empêcher de relever que d'un côté, les pouvoirs publics demandent aux assureurs un renforcement de la gestion de leurs risques avec Solvabilité 2, et de l'autre accroissent la volatilité de ces risques et entravent leur capacité à les gérer de manière active avec la **loi Hamon**. Cette dernière introduit la faculté pour l'assuré de résilier à tout moment son contrat, tout en exigeant de l'assureur qu'il motive toute décision de ne pas reconduire un contrat. Ces dispositions n'étaient demandées par personne d'autre que les « comparateurs » et les associations de consommateurs n'en faisaient pas un de leurs chevaux de bataille. Mais cette mesure semble trouver un écho favorable dans l'opinion, comme s'en défend l'instigateur de la loi, puisque 92 % des français y seraient favorables... Magnifique leçon de démagogie, car on comprend mal les raisons qui pousseraient a posteriori un consommateur à ne pas être favorable à davantage de souplesse pour la gestion de ses contrats, surtout lorsque l'on se garde de lui expliquer les conséquences à long terme en matière de prix...

Une évolution du contrôle qui remet en cause la sécurité juridique de la gouvernance des organismes

L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a vu en 2013 ses pouvoirs étendus à la « résolution » bancaire, c'est-à-dire en français convenable, à la gestion des défaillances de banques, devenant ainsi l'**ACPR**. L'augmentation conséquente de ses moyens (comme indiqué dans le rapport sur les comptes de l'exercice 2012, la contribution des assureurs aux frais de contrôle a augmenté de 75 % entre 2012 et 2013) qui s'est traduite par une hausse de ses effectifs de plus de 20 % en 3 ans, a conduit les services de l'autorité de contrôle, délaissant, faute de compétences appropriées, les domaines plus techniques dans lesquels excellait le Service du Contrôle des Assurances, à investir de nouveaux champs, comme celui de la gouvernance des entreprises.

En effet, une première vague de contrôles sur ce thème a été diligentée courant 2012. En l'absence de sujet sur sa solvabilité, « le groupe Monceau Assurances ne comportant pas de sujets techniques ou prudentiels » pour citer l'introduction du Chef de mission au contrôle qui allait être mené sur 2012 et 2013, le groupe a fait partie de cette première vague de contrôles sur la gouvernance.

Le rapport provisoire de ce contrôle pour la Mutuelle a été communiqué plus de 9 mois après son lancement. Une vingtaine d'observations ont été formulées en trois pages. Au mois de novembre 2012, mettant à profit les trois semaines qui lui ont été accordées, la Mutuelle a répondu très précisément à ce rapport en une dizaine de pages, démontrant l'absence de fondement et/ou de portée des observations des contrôleurs.

Ces conclusions définitives portent sur les statuts de la Mutuelle et posent des problèmes de principe importants. En premier lieu, les contrôleurs n'ont pas fait l'effort de vérifier l'adéquation des dispositions statutaires de la Mutuelle à la réglementation au moment où ces dispositions ont été adoptées, alors même que les actes réglementaires en question ne sont pas rétroactifs. Surtout, les statuts de l'entreprise ont été intégralement réécrits à l'occasion de la fusion entre la Mutuelle Générale d'Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance en 2001, reprenant les dispositions essentielles des statuts rédigés, de concert avec les autorités de tutelle de l'époque, lors du retour en France métropolitaine. Soumis à l'examen préalable de l'autorité de contrôle, ils n'ont fait l'objet d'aucune remarque, et ont été approuvés par l'assemblée générale. Les modifications ultérieures, portant sur des points d'intérêt mineur, ont été approuvées de la même manière.

Contester aujourd'hui ces statuts, alors que les dispositions réglementaires concernées par les remarques des rapporteurs n'ont pas évolué, revient à remettre en cause rétroactivement la position passée de l'Autorité, créant une insécurité juridique préjudiciable au bon fonctionnement des organismes d'assurance, sans que l'on comprenne vraiment en quoi cette déstabilisation du secteur s'inscrit dans la mission confiée par le législateur au contrôle de l'Etat, qui s'exerce dans l'intérêt des assurés et bénéficiaires de contrats. Cette situation semble partagée par nombre de confrères, qui, de la même manière, font l'expérience de contrôles aux conclusions pour le moins discutables.

Dans un souci de conciliation, le Conseil d'administration a consenti à soumettre à l'Assemblée générale les modifications statutaires qui paraissent de nature à satisfaire les demandes de l'Autorité de Contrôle. Un groupe d'administrateurs réfléchit au sujet, pour proposer un projet lors du Conseil d'administration de septembre. L'Assemblée générale sera donc amenée à se prononcer à titre extraordinaire sur ce projet de modifications statutaires au cours du quatrième trimestre 2014.

Les résolutions proposées

Après lecture par le Commissaire aux comptes de ses différents rapports, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions proposées par le Conseil d'administration.

En particulier, les mandats d'administrateur de Monceau Générale Assurances et de la Mamda, représentées respectivement par MM. Jean-Pierre Thiolat, Président du Conseil d'administration, et Hicham Belmrah, Président du directoire, arrivent à échéance à l'occasion de cette Assemblée générale. Après avoir recueilli l'avis du comité de gouvernance de Monceau Assurances, le Conseil d'administration propose de renouveler ces mandats pour six ans. Ces mandats expireront à l'occasion de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Au terme de ce rapport, avant de laisser la parole au Commissaire aux comptes, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos associés, les cédantes et leurs courtiers le cas échéant, pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les membres du personnel des groupements de moyens du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier difficile, notre politique raisonnée et équilibrée permettant d'afficher les résultats qui viennent d'être présentés. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mutuelle Centrale de Réassurance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans le paragraphe 3 de l'annexe aux comptes.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions techniques s'est fondée sur l'analyse de la méthodologie de calcul mise en place ainsi que sur l'appréciation des hypothèses retenues.

- Les placements financiers sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatés dans la note « Principes, règles et méthodes comptables », paragraphe 3 de l'annexe aux comptes.

Nous nous sommes assurés de la correcte application des modalités d'évaluation retenues et nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fonde leur évaluation ainsi que les modalités de classification retenue sur la base de la documentation établie par la société.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatés dans la note « Principes, règles et méthodes comptables », paragraphe 3 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 4 juin 2014

Le commissaire aux comptes

Mazars



Christophe Berrard

Compte de résultat au 31 décembre 2013

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2012
1 Primes :	+	104 452	15 623	88 828	90 244
1a Primes	+	106 830	15 623	91 206	90 074
1b Variation de primes non acquises	+/-	- 2 378	-	- 2 378	170
2 Produits des placements alloués	+	34 505	-	34 505	35 617
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		- 78 888	- 3 871	- 75 017	- 67 963
4a Prestations et frais payés	-	- 105 913	- 3 317	- 102 596	- 107 230
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	27 025	- 554	27 579	39 267
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	273	-	273	237
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		- 31 162	- 892	- 30 270	- 30 399
7a Frais d'acquisition	-	- 29 451	-	- 29 451	- 29 087
7b Frais d'administration	-	- 1 711	-	- 1 711	- 1 547
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	- 892	892	235
8 Autres charges techniques	-	- 2 238	-	- 2 238	- 1 980
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-1 709	-	- 1 709	- 2 675
Résultat technique non vie		25 234	10 860	14 373	23 081

2

COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations 2013	Opérations 2012
1 Résultat technique NON VIE		14 373	23 081
3 Produits des placements		76 969	72 641
3a Revenu des placements	+	10 833	10 731
3b Autres produits des placements	+	32 157	29 462
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	33 979	32 447
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		- 36 236	-29 613
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		- 408	-509
5b Autres charges des placements	-	- 10 758	-6 301
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	- 25 070	-22 802
6 Produits des placements transférés	-	- 34 505	-35 617
7 Autres produits non techniques	+	4 036	2 897
8 Autres charges non techniques	-	- 36	-2 648
9 Résultat exceptionnel		904	-686
9a Produits exceptionnels	+	1 509	493
9b Charges exceptionnelles	-	- 605	-1 179
10 Participation des salariés	-	- 181	-455
11 Impôt sur les bénéfices	-	- 12 280	-10 518
12 Résultat de l'exercice		13 045	19 081

Bilan au 31 décembre 2013

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 ACTIF

	31/12/2013	31/12/2012
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	1 187 010	1 201 582
3a Terrains et constructions	90 928	86 203
3b Placements dans des entreprises liées	493 838	502 640
3c Autres placements	536 192	546 596
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	66 052	66 143
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	62 267	61 713
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	62 267	61 713
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	26 879	31 934
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	731	1 176
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	731	1 176
6b Créances nées d'opérations de réassurance	24 855	28 045
6c Autres créances :	1 293	2 713
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	678	229
6cc Débiteurs divers	615	2 484
7 Autres actifs	5 405	3 351
7a Actifs corporels d'exploitation	194	227
7b Comptes courants et caisse	5 212	3 124
8 Comptes de régularisation - Actif	15 075	10 872
8a Intérêts et loyers acquis non échus	4 072	4 651
8b Frais d'acquisition reportés	9	9
8c Autres comptes de régularisation	10 994	6 212
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	1 296 636	1 309 453

2 PASSIF

31/12/2013	31/12/2012
------------	------------

1 Capitaux propres :	329 504	309 857
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	123 482	123 967
1c Réserves de réévaluation	886	886
1d Autres réserves	162 049	154 962
1e Report à nouveau	30 042	10 961
1f Résultat de l'exercice	13 045	19 081
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes :	928 816	953 917
3a Provisions pour primes non acquises non vie	33 101	31 337
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	862 498	890 792
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	13 402	11 694
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	19 814	20 095
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	301	625
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	5 574	4 972
7 Autres dettes :	27 571	33 042
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8	49
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	10 062	6 897
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	17 501	26 095
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	10 130	9 693
7ec Personnel	30	70
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	5 438	13 976
7ee Créanciers divers	1 902	2 357
8 Comptes de régularisation - Passif	4 871	7 040
9 Différence de conversion	-	-

Total du passif	1 296 636	1 309 453
------------------------	------------------	------------------

Annexe aux comptes 2013

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants

Société d'assurance directe, agréée comme telle et soumise au Contrôle de l'Etat depuis sa réinstallation en métropole au retour d'Algérie, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance. Entreprise à taille humaine, elle affiche une solvabilité élevée et constitue, comme le prévoit son objet statutaire, le pivot financier des partenariats noués par le groupe mutualiste, Monceau Assurances, auquel elle adhère.

Son activité se développe autour de trois pôles :

- la réassurance des associées, françaises ou étrangères. Conditionnées par les politiques de cessions desdits associés, les primes relatives à cette activité ont augmenté de 2% en 2013, pour s'établir à 77.114 k€ ;
- la réassurance dite « conventionnelle ». Elle regroupe des acceptations en provenance de cédantes françaises, souvent de taille petite et moyenne, appartenant pour une bonne partie au secteur mutualiste. Après avoir augmenté de 16 % en 2012, les primes acquises sur ce portefeuille, avec un total de 26.994 k€, sont stables (-0,15%) par rapport à leur niveau de l'an dernier ;
- la liquidation de la réassurance du Carnet d'Epargne, produit diffusé entre 1976 et 1995 par les mutuelles d'assurances vie de Monceau Assurances. Cette activité génère un montant important de provisions au bilan, de l'ordre de 428 M€ au 31 décembre 2013, couvertes par un dépôt d'espèces constitué auprès de la cédante, qui assume la responsabilité de la gestion financière. Ce traité contribue aux résultats de 2013 à hauteur de 1.950 k€, à un niveau sensiblement équivalent aux 2.038 k€ enregistrés en 2012.

Élimination faite des opérations réalisées avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison de Monceau Assurances, la contribution de l'entreprise au chiffre d'affaires combiné 2013 s'établit à 44.498 k€, en hausse par rapport aux 33.332 k€ enregistrés en 2012, certains comptes d'associés étrangers n'ayant pas été comptabilisés sur cet exercice.

L'exercice 2013 se caractérise par le maintien d'un bon niveau de résultat technique brut de réassurance, qui s'élève à 25.234 k€, en recul par rapport aux 37.454 k€ de l'exercice 2012, qui avait bénéficié d'importants bonis sur exercices antérieurs. Hors résultat de la liquidation du traité de réassurance du Carnet d'Epargne, le ratio combiné brut, sans atteindre les niveaux exceptionnels de 2011 et 2012, respectivement de 89,9 % et 85,9 %, ressort à 97,2 %, performance de bonne qualité. A l'origine de celle-ci, les associés français contribuent positivement au résultat technique. Les associés étrangers contribuent également à ce bon résultat en assurance générale, tandis que les résultats de l'assurance emprunteurs sont une nouvelle fois bénéficiaires, confirmant la tendance observée l'année dernière, après la période d'amortissement des coûts d'acquisition des contrats. Enfin, la liquidation des affaires RC Médicales résiliées fait apparaître un mali contenu de 717 k€, en nette diminution par rapport à ceux enregistrés sur les derniers exercices.

Les rétrocessionnaires participent aux résultats techniques dégagés par l'activité, à hauteur de 10.860 k€.

La gestion financière a une nouvelle fois bénéficié de l'excellente tenue des marchés financiers, une hausse sensible des marchés action ayant notamment été enregistrée au cours du second semestre. Le résultat de l'exercice bénéficie donc des plus-values réalisées, à hauteur de 10.535 k€ sur les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R332-20 du Code des assurances, et de 10.571 k€, avant dotation à la réserve de capitalisation, sur le portefeuille obligataire vif. La réserve de capitalisation a été dotée d'un montant de 10.840 k€. Au total, les produits financiers nets s'élèvent à 40.732 k€, contre 43.028 k€ en 2012.

Les différents éléments du compte non technique portent le résultat avant impôts au niveau de 25.324 k€, contre 29.599 k€ en 2012. L'exercice supporte un impôt de 12.280 k€, en augmentation de près de 17 % par rapport à 2012, qui s'explique par la fiscalisation de la dotation à la réserve de capitalisation. Le résultat net s'établit donc à 13.045 k€ à comparer à l'excédent de 19.081 k€ affiché en 2012.

Bonifiés par le résultat de l'exercice et la dotation à la réserve capitalisation, les fonds propres s'élèvent à 329.504 k€. Ces fonds propres augmentés des plus-values latentes de 56.601 k€, mais sans tenir compte des provisions à caractère de réserve (provision pour égalisation par exemple, soit 13.402 k€), représentent plus de 21 fois l'exigence réglementaire de marge de solvabilité, évaluée à 17.852 k€. L'état de couverture des engagements réglementés fourni

aux autorités de tutelle fait apparaître un excédent de 261.662 k€ sur les éléments à couvrir qui s'élèvent à 1.004.917 k€.

Les deux filiales d'assurance, Monceau Générale Assurances, détenue à 100 %, et Monceau Retraite & Épargne, contrôlée à 70 %, jouissent toutes deux d'une situation financière saine. Elles satisfont aisément à leurs obligations en matière de marge de solvabilité, appréciées tant dans la réglementation actuelle que dans le futur référentiel Solvabilité II. Les états de couverture produits à l'Autorité de Contrôle font ressortir dans les deux cas des excédents des actifs admis sur les engagements règlementés à couvrir. Les filiales de réassurance, Monceau Euro Risk, créée en 2012, et Monceau Ré, acquise en 2013, toutes deux détenues à 100%, répondent également sans difficulté à leurs obligations en matière de solvabilité.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2013 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80% ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70%, voire en deçà. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à 5 ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3,0% sur la période de 5 années durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique "charges des placements" du compte non technique.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

Acceptations en réassurance

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traitées par traité dès réception des informations transmises par les cédantes. Les dispositions de l'article R 332-18 imposent d'estimer les comptes non reçus des cédantes et de compenser en résultat les éléments techniques incomplets enregistrés dans les livres. Les opérations en provenance des mutuelles associées sont comptabilisées sur la base des comptes arrêtés par les Conseils d'administration de ces mutuelles, ou des comptes provisoires en cours d'établissement.

Pour enregistrer les acceptations extérieures au groupe des mutuelles associées, par application du principe de prudence, la mise en œuvre de méthodes d'estimation des comptes non reçus est préférée à la compensation des écritures incomplètes. Pour ce faire, un échantillon significatif de traités est constitué. Des modèles actuariels sont utilisés aux données disponibles sur chacun de ces traités, pour estimer à la fois les comptes non reçus et les provisions pour sinistres tardifs qui lui correspondent.

Les autres compléments utiles, pour faire face aux risques d'aggravation des sinistres enregistrés ou couvrir les déclarations tardives, sont calculés par catégorie homogène d'affaires acceptées. Les sinistres à déroulement lent américains font l'objet d'une analyse séparée.

Les charges de sinistres estimées à ces différents titres sont inscrites en provisions pour sinistres à payer.

Rétrocessions

Les rétrocessions sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités souscrits.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci. À compter de l'exercice 2010, ces dotations à la réserve de capitalisation ou les reprises sur cette réserve prennent en compte la fiscalité attachée à ces opérations.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à la société ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des trois Gie auxquels adhèrent la Mutuelle Centrale de Réassurance, le **S**ervice **c**entral des **m**utuelles, la **F**édération **n**ationale des **g**roupements de **r**etraite et de **p**révoyance et **M**onceau **a**ssurances **d**ommages.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlements des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlements ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui comportent les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou exposée à leur profit ;
- les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont passés en compte de résultat.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, l'associé désireux de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à la société par ses associés à ce titre, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation des cédantes associées. Si à la date d'arrêté du bilan, la société a connaissance d'une décision d'un associé de renoncer à ce statut, les créances éventuelles dues à la Mutuelle Centrale de Réassurance sont inscrites à l'actif du bilan. Elles font l'objet d'une provision en cas de doute sur leur recouvrabilité.

Enfin, l'admission de la Mutuelle Centrale de Réassurance au statut de mutuelle associée de Monceau Assurances Mutuelles Associées, société de réassurance mutuelle, effective depuis 2001, est matérialisée par une convention de réassurance de durée décennale. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la Mutuelle Centrale de Réassurance doit rembourser, s'il est en faveur de Monceau Assurances, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à Monceau Assurances par la société à ce titre, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation. Si, à la date d'arrêté du bilan, la société avait renoncé à son statut d'associée de Monceau Assurances, elle n'aurait rien eu à régler à son réassureur mutualiste.

4

Informations sur les postes du bilan

4.1

Actif

4.1.1

Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	235	-	-	235
Constructions	2 389	-	-	2 389
Sous-total	2 624	-	-	2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	86 203	4 725	-	90 928
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	86 203	4 725	-	90 928
TOTAL BRUT	88 827	4 725	-	93 552

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	2 624	-	-	2 624
Sous-total	2 624	-	-	2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 624	-	-	2 624

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	235	235
Constructions	-235	-235
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	86 203	90 928
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	86 203	90 928
TOTAL NET	86 203	90 928

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	57 126	47 277	39 641	64 761
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	445 514	-	16 437	429 077
TOTAL	502 640	47 277	56 078	493 838

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	57 126	64 761
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	445 514	429 077
TOTAL	502 640	493 838

Valeurs brutes au 31/12/2013

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	280 976	324 350	303 018	302 308
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	256 391	72 561	104 079	224 873
Prêts	9 073	271	13	9 330
Autres placements	4 343	1 978	1367	4 953
TOTAL BRUT	550 784	399 159	408 478	541 465

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	4 188	8 592	7 506	-	5 274
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	4 188	8 592	7 506	-	5 274

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	276 789	297 035
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	256 391	224 873
Prêts	9 073	9 330
Autres placements	4 343	4 953
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	546 596	536 192

Les chiffres apparaissant dans l'état des placements ci-dessus se réconcilient comme suit avec ceux inscrits au bilan :

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2012
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	90 267	87 464	96 917	82 918
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	65 490	65 480	92 211	57 861
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	112 133	111 898	113 353	91 946
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	12 934	12 934	11 878	14 923
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	44 640	46 014	47 599	58 665
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	9 330	9 330	9 330	9 073
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés		-		-
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	845 785	845 165	863 599	875 719
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en				
- dans l'OCDE	4 953	4 953	4 953	4 343
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	1 185 533	1 183 239	1 239 840	1 195 449

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2012
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	215 403	221 064	232 469	250 220
- placements évalués selon l'article R 332-20	970 130	962 175	1 007 370	945 228
- placements évalués selon l'article R 332-5				
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que	334 795	333 120	371 287	315 386
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les	850 739	850 119	868 553	880 063
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Les chiffres apparaissant dans l'état des placements ci-dessus se réconcilient comme suit avec ceux inscrits au bilan :

	2012			2013		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	1 196 526	1 201 582	1 248 983	1 185 533	1 187 010	1 239 840
Amortissement de Surcote	-	907	-	-	1 099	-
Amortissement de Décote	-	7 040	-	-	4 871	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	1 196 526	1 195 449	1 248 983	1 185 533	1 183 239	1 239 840

4.1.4.2 Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant.

4.1.4.3 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant.

4.1.4.4 Autres informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions"

Néant.

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2012
Immeubles d'exploitation				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations				
Droits réels	2 624	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	87 644	87 464	96 917	89 622
Total	90 267	87 464	96 917	89 622

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Valeur de remboursement	260 771	228 792
Valeur nette	250 220	221 064
SOLDE NON AMORTI	10 551	7 728

d) Exposition aux risques d'états souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- VRN 151042 Index PIB Grec	5 040	-	-	58
Total Grèce	5 040	-	-	58
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande	Néant	Néant	Néant	Néant
Total général	5 040	-	-	58

4.1.5 Créances au 31 décembre 2013

	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	1 176	731	731	-
Créances nées d'opérations de réassurance	28 045	24 855	24 855	-
Autres créances	2 713	1 293	1 293	-
Total	31 934	26 879	26 879	-

4.1.6 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Intérêts courus non échus	4 651	4 072
Frais d'acquisition reportés	9	9
Différences sur les prix de remboursement	907	1 099
Autres	5 305	9 894
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	10 872	15 075

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Générale Assurances (MGA) 1, avenue des Cités Unies d'Europe 41 000 Vendôme Société d'assurance non-vie	Société anonyme	100,00%	30 000	43 299	70 992	1 069	-	1 719 (débitteur)	-
S.C.I Le G (ex Investipierre) 58, rue du Général Ferrié 38 000 Grenoble Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier	Société Civile Immobilière	99,00%	180	-	19	741	-	173 (débitteur)	-
Monceau Euro Risk 32, Boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg Société de Réassurance	Société anonyme de droit Luxembourgeois	100,00%	10 000	10 000	8 561	-	-	8 (créditeur)	
Monceau Re 32, Boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg Société de Réassurance	Société anonyme de droit Luxembourgeois	100,00%	7 636	3 093	2 791	-	-	302 (créditeur)	
SARP Europe 32, Boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg Société de Réassurance	Société anonyme de droit Luxembourgeois	100,00%	250	709	1 495	452	-	- (débitteur)	

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Service en Assurance, Réassurance et Prévoyance (S.A.R.P) 36, rue de Saint Pétersbourg 75 008 Paris Conseil en actuariat, communication et gestion financière	Société par actions simplifiée	49,98%	228	1 717	6 913	967	500	82 (débiteur)	-
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 65, rue de Monceau 75 008 Paris Société mixte d'assurance vie	Société anonyme	49,88%	14 963	45 408	33 439	3 136	-	1 101 (débiteur)	-
Société Civile Centrale Monceau (Sccm) 65, rue de Monceau 75 008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier	Société Civile Immobilière	16,88%	60 177	187 140	31 801	15 119	3 038	21 893 (débiteur)	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (S.C.F.C.M.) 65, rue de Monceau 75 008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine foncier	Société Civile Foncière	40,00%	8 678	28 647	407	983	-	-	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2013
Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	123 967	-	485	123 482
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	886	-	-	886
Autres réserves	56 804	-	-	56 804
Réserve de capitalisation	92 486	10 983	3 896	99 573
Réserve de solvabilité	5 671	-	-	5 671
Sous total	279 815	10 983	4 380	286 417
Report à nouveau	10 961	19 081	-	30 042
Résultat de l'exercice	19 081	13 045	19 081	13 045
TOTAL	309 857	43 108	23 461	329 504

Les variations observées sur les différents postes de capitaux propres ont notamment pour origine :

- la formation du résultat de l'exercice, soit un excédent de 13.045 k€ ;
- la décision prise par l'Assemblée générale du 20 juin 2013 d'affecter le résultat excédentaire de 2012, soit 19.081 k€, au compte "Report à nouveau" ;
- la reprise de l'exercice à la réserve de capitalisation, pour 3.896 k€ et une dotation à hauteur de 10.983 k€;
- l'amortissement de l'emprunt pour fonds social complémentaire pour 485 k€ ;

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégorie	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2013	31/12/2012
Néant			

4.2.4 Évolution de la sinistralité des affaires acceptées, par exercice de garantie, estimée à la fin de chacun des trois derniers exercices comptables

Pour ne pas perturber l'interprétation de ce tableau de liquidation des provisions constituées, les chiffres relatifs au traité de réassurance du Carnet d'Épargne cédé par Capma & Capmi sont exclus des données analysées.

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2008	2009	2010	2011

Exercice 2011				
Réglements	59 614	71 346	55 938	25 775
Provisions	16 364	23 545	32 629	43 111
Total charge de sinistres	75 979	94 891	88 567	68 886
Primes Acquisées	122 328	117 527	97 693	92 141

Ratio S/P	62,11%	80,74%	90,66%	74,76%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012

Exercice 2012					
Réglements	61 026	73 753	61 025	39 834	26 891
Provisions	13 581	19 905	25 874	32 029	33 805
Total charge de sinistres	74 607	93 658	86 899	71 864	60 695
Primes Acquisées	122 660	117 622	102 186	95 521	92 739

Ratio S/P	60,82%	79,63%	85,04%	75,23%	65,45%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Année d'inventaire	Année de survenance					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013

Exercice 2013						
Réglements	61 949	75 884	63 543	45 632	43 193	25 113
Provisions	13 612	17 431	22 410	22 413	24 164	41 552
Total charge de sinistres	75 561	93 315	85 952	68 045	67 358	66 665
Primes Acquisées	123 182	118 582	102 980	101 054	94 502	91 979

Ratio S/P	61,34%	78,69%	83,47%	67,34%	71,28%	72,48%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Libellé	2013			2012
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	444 927	61 713	383 214	400 848
Réglements sur antérieur pendant l'exercice	49 569	1 820	47 749	44 279
Provision pour sinistres à la clôture	392 533	61 101	331 432	350 738
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	2 825	- 1 208	4 033	5 831

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

Au 31 décembre 2013, le portefeuille d'actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances, ayant une valeur de marché supérieure à leur valeur comptable, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constituée à l'inventaire.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Provision pour litiges	35	10
Autres provisions pour risques et charges	590	291
TOTAL	625	301

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	4 972	5 574	5 574	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	49	8	8	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 897	10 062	10 062	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	26 095	17 501	17 501	-
Total	38 013	33 144	33 144	-

4.2.8

Compte de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Sinistres à régulariser	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	7 040	4 871
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	7 040	4 871

4.3

Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Contre-valeur en milliers d'euros		Composition par devise (à l'unité)	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Zone Euro		1 237 699	1 224 840		
Danemark	DKK	-	119	-	887 330
Royaume-Uni	GBP	745	62	620 795	51 760
Suède	SEK	4	82	34 783	728 558
1/ Total zone européenne		1 238 448	1 225 104		
Canada	CAD	8 120	5 558	11 913 123	8 154 504
Suisse	CHF	405	82	496 619	100 226
Maroc	MAD	31 622	30 315	355 682 102	340 982 232
Tunisie	TND	5 256	6 198	11 903 911	14039 543
Etats-Unis	USD	8 861	12 141	12 219 904	16 743 384
Divers		3 926	4 194		
2/ Total hors Union Européenne		58 188	58 488		
TOTAL BRUT		1 296 636	1 283 592		

4.4

Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2012	2013
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	62	29
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	-
Autres charges à payer	8	2
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	44	23
Autres charges à payer	51	45
État		
Impôts sociétés	8 035	4 692
Autres charges à payer	5 845	679
Autres charges à payer	507	417
TOTAL	14 552	5 885

Produits à percevoir	2012	2013
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	-	-
TOTAL	-	-

4.5

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	430 198	416 088
Évaluation des indemnités de départ en retraite	281	290
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	430 479	416 378

Valeurs reçues en nantissement	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	64 035	62 734
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	64 035	62 734

Afin que la présentation des comptes techniques restitue une image fidèle des opérations, de surcroît homogène avec les chiffres des années passées, les données relatives au traité de réassurance du Carnet d'Épargne diffusé par Capma & Capmi, repris à effet du 1^{er} janvier 2008, sont séparées des chiffres relatifs aux autres acceptations de la société.

	Affaires directes	Acceptations	Réassurance Carnet d'épargne
Primes acquises	344	104 107	-
Primes	294	106 536	-
<i>Variation de primes non acquises</i>	-51	2 429	-
Charges de prestations	-3 266	69 785	13 804
Prestations et frais payés	4 358	71 568	29 988
<i>Variation des provisions pour prestations</i>	-7 623	-1 783	-16 184
Solde de souscription	3 610	34 322	-13 804
Frais d'acquisition	5	27 496	1 950
Autres charges de gestion nettes	-	3 949	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	5	31 444	1 950
Produits nets des placements	-	16 801	17 705
Participation aux résultats	-	-	-
Solde financier	-	16 801	17 705
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	15 623	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	3 317	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-	554	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	892	-
Solde de réassurance	-	-10 860	-
Résultat technique	3 605	8 818	1 950
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	6	33 095	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	57	30 667	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	22 038	412 047	428 413
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	29 474	415 451	444 596
Autres provisions techniques à la clôture	19 814	13 402	-
Autres provisions techniques à l'ouverture	19 999	11 789	-

5.2 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 34.505 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique. Ce montant inclut la rémunération du dépôt d'espèces effectué auprès de Capma & Capmi dans le cadre du traité de réassurance du Carnet d'Epargne, de façon que le résultat technico financier de ce traité apparaisse dans le compte technique. S'y ajoute le résultat de la répartition des autres produits financiers, au pro rata des provisions techniques nettes de réassurance (hors traité du Carnet d'Epargne) et de la réserve de capitalisation d'une part, des capitaux propres réserve de capitalisation déduite d'autre part.

5.3 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts divers	303
Frais externes de gestion	78
Frais internes	27
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	408
Amortissement des différences de prix de remboursement	2 166
Amortissement des placements	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	8 592
Autres charges des placements	10 758
Moins values réalisées	24 826
Perte de change	244
Pertes provenant de la réalisation des placements	25 070
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	36 236

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	3038
Autres placements - Entreprises liées	272
Autres placements - Autres	7523
Revenus des placements	10 833
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	4 517
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	7 506
Intérêts	20 135
Autres produits de placements	32 157
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	33 970
Profit de change	8
Profits provenant de la réalisation de placements	33 979
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	76 969
NET	40 733

5.4 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	254	416	31	78	779
Charges internes	471	249	1 635	27	2 382
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	11	45	-	76
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	745	676	1 711	105	3 236

5.5 Charges de personnel

	2012	2013
Salaires	310	252
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	178	149
Autres	7	36
TOTAL	495	437

5.6 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2012	2013
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	59	9
Produits sur exercices antérieurs	265	418
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	168	1 082
Total	493	1 509
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	671	531
Pertes sur exercices antérieurs	209	74
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	298	-
Total	1 179	605
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 686	904

5.7 Primes brutes émises

	2012	2013
Primes émises en France	102 876	106 830
Primes émises en UE	-	-
Primes émises hors UE	-	-
TOTAL	102 876	106 830

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les moyens et ressources humaines des Groupements d'intérêt économique constitués par plusieurs sociétés membres de Monceau Assurances. Elle emploie en outre des effectifs salariés, qui comptaient, à la clôture de l'exercice, 2 collaborateurs.

6.2 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2013 :

- 13.680 € bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 12.613 € ;
- 43.744 € leur ont été remboursés sur justificatifs au titre des frais exposés par eux.

6.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2013, les honoraires versés au Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaire aux comptes se sont élevés à 84.440 € TTC.

6.4 Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, le conseil d'administration a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances Mutuelles Associées, dont le siège est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^e, pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise, ceux de ses associés français qui ont avec elle des liens de réassurance importants et durables en vertu de dispositions contractuelles et statutaires, et ceux de ses filiales. Cette décision exonère la société de son obligation d'établir ses propres comptes combinés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2014

PROCÈS-VERBAL

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports spéciaux du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des Assurances, effectuées au cours de l'exercice 2013 et approuve le contenu de ces conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 13.044.595,86 euros, sur le compte « Report à nouveau », portant ainsi son solde créditeur à 43.086.659,54 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2013, 13.680 euros bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 12.613 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2013, 43.744 euros ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux. .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Monceau Générale Assurances. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de la Mamda. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

LES 16 ASSOCIÉES DE LA MCR

- Monceau Générale Assurances (MGA)
- Monceau Retraite & Épargne (MR&E)
- Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA)
- Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurance (MCMA)
- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)
- Mutuelle Générale d'Assurances (MGA) (Tunisie)
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles (SONAM) (Sénégal)
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles Vie (SONAM Vie) (Sénégal)
- Mutuelle Agricole du Sénégal (MAS)
- Promutuel Ré (Canada)
- Mutuelle d'Assurance des Débitants de Tabacs de France (MUDETAF)
- Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)
- Mutuelle d'Assurance de la Ville de Mulhouse (MAVIM)
- Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann (MAVIT)

DONT LES 2 MUTUELLES QUI, AVEC LA MCR, ADHÈRENT À LA SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE MUTUELLE MONCEAU ASSURANCES, MUTUELLES ASSOCIÉES

- Union des Mutuelles d'Assurance Monceau (Umam)
- Capma & Capmi



Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 364 383 00056
Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)
Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 84 775 364 383 000 56
Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris
Siège administratif : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70 110 - 75380 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21
www.monceauassurances.com